



N°2167
Entrée le 01.04.2025
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler

Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} avril 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire à **Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale** au sujet de la réglementation de la profession de psychologue.

Un article de presse publié en date du 31 mars met en lumière un drame profondément choquant: une femme souffrant de dépression s'est suicidée peu après avoir consulté une praticienne se présentant comme psychologue, sans titre reconnu, sans encadrement, et en dehors de toute régulation professionnelle.

Ce drame humain souligne une faille grave et connue de longue date dans notre système de santé mentale : au Luxembourg, le titre de psychologue n'est pas protégé par la loi. Il est donc possible pour une personne sans qualification de s'afficher comme psychologue et de recevoir des patient.e.s vulnérables, sans contrôle, ni responsabilité.

Depuis des années, la Société luxembourgeoise de psychologie (SLP) alerte les autorités sur les risques que représente cette situation, et milite pour une régulation légale du métier. Or, à ce jour, aucune législation ne protège ni les patient.e.s, ni la profession.

Dans ce contexte, je souhaite poser les questions suivantes :

1. **Le Gouvernement reconnaît-il que l'absence actuelle de régulation du titre de psychologue représente un risque direct pour la santé et la sécurité des patient.e.s ?**
2. **Sachant que la régulation de la profession de psychologue est inscrite dans l'accord de coalition, quelles démarches concrètes ont été entamées par votre ministère depuis la formation du nouveau gouvernement pour faire avancer ce projet?**
3. **Dans l'attente d'une régulation, quelles mesures transitoires ou campagnes d'information pourraient être mises en place pour mieux protéger les patient.e.s contre les pratiques abusives ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Djuna BERNARD
Députée